

0951279Z
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE LES COUTURES
2 RUE DU VAL D'OISE
95620 PARMAN
Tel : 0134734211

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Jerome Morin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget dont l'incidence financière est annuelle, et pour les marchés qui ne dépassent pas les limites fixées par le Code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0